



M E T P A R K

Date de télétransmission :	31 mars 2025
Date de retour de l'acte :	31 mars 2025
Identifiant de l'acte :	033-453335069-20250327-633-CC-1-1

CONSEIL ADMINISTRATION DU 27 MARS 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

Etaient présents :

M. Christophe DUPRAT, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI.

Etaient excusées et représentées :

Mme Isabelle RAMI à M. Olivier ESCOTS, Mme Brigitte TERRAZA à M. Gérard CHAUSSET.

La séance est ouverte

Affaire 2025/02/10P

Autorisation de signer le marché 2025SE007 relatif à la maintenance des installations d'interphonie, de sonorisation et de contrôle d'accès

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R. 2124-2 1°,

La Régie METPARK a lancé, le 31 janvier dernier, une procédure d'appel d'offres, sur le fondement de l'article R. 2124-2 1° du code de la commande publique, relative à la réalisation de prestations de maintenance des installations d'interphonie, de sonorisation et de contrôle d'accès installés au siège et sur les parcs de stationnement exploités par METPARK.

Le marché, d'une durée de 24 mois, tacitement reconductible, deux fois, par période de 12 mois n'a pas été alloué car il est impossible d'identifier des prestations distinctes.

Deux sociétés ont présenté une offre dans le délai imparti.

A la suite de l'analyse, la commission d'appel d'offres, réunie le 19 mars 2025, a attribué le marché à la société SANTERNE AQUITAINE, placée première du classement des offres, pour un montant de 192.844,63 € HT soit 231.413,56 € TTC sur la base du détail quantitatif estimatif (DQE) établi pour l'accord-cadre à bons de commande, d'un montant maximum de 500.000 € HT (600.000 € TTC) sur la durée du marché.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à :

- **signer le marché attribué par la commission d'appel d'offre avec l'entreprise désignée ci-dessus et tous les documents relatifs à l'exécution de ce marché y compris les actes modificatifs inférieurs à 5 % du montant initial,**
- **inscrire les crédits budgétaires nécessaires à l'exécution de ce marché sur les budgets de l'exercice en cours.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 27 mars 2025

Pour expédition conforme

Président

Christophe DUPRAT